



DEMANDE D'INSCRIPTION

saison 2023 / 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

E-mail : _____ @ _____

Autorisation / Décharge Parentale

Je soussigné Mr ou Mme _____ autorise mon fils / ma fille _____ à participer aux cours de danse de STEP by STEP Country Dance.

Je soussigné Mr ou Mme _____ autorise STEP by STEP à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures dans l'intérêt de mon enfant.

Signature

Adhésion annuelle 180 €

Pièces à fournir : Voir ART 3 du règlement

Cadre réservé à l'Ecole

Niveau : Beginner / Improver / Intermediate / Advanced

Jour d'entraînement : lundi / mardi / mercredi

Règlement : chèque / espèces

N° Chèque :

N° Chèque :

N° Chèque :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de STEP by STEP. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Pascale BOUDINET, 4 rue Armand AUBRY, 73200 ALBERTVILLE.

SIREN : 802 212 670 – APE : 8552 Z - Téléphone : 06 10 74 48 10

Email: stepbystep.countrydance@gmail.com - Site: stepbystep-countrydance.com

Art 9 : Droit à l'image

- **Nom et prénom de l'adhérent :**

- **Nom et prénom du père :**

Domicilié à :

- **Nom et prénom de la mère :**

Domiciliée à :

Ou

- **Nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale :**

Domiciliée à :

Autorisons : STEP by STEP dont le siège social est 4 rue Armand AUBRY, LE PECLOZ, 73200 ALBERTVILLE :

1. A photographier et à filmer l'adhérent

- La (les) photographie(s) et le(s) film(s) pourront être réalisés dans l'ensemble des lieux d'apprentissage, y compris externe, dans lequel l'adhérent susmentionné sera amené à se rendre, séjourner ou se former

2. A reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, la voix, de l'adhérent susmentionné sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, film, supports audio et vidéo, analogique ou numérique, services en ligne sur tous les réseaux :

- Dans les publications de toute nature de STEP by STEP destinées à un public interne ou externe, diffusées à titre gratuit ou onéreux (et *notamment* dans le calendrier, journaux interne, magazine interne ...)
- Dans le cadre de la présentation et la promotion de STEP by STEP auprès de tout public et *notamment* les différents rapports, les projets, plaquettes de présentation, flyers, invitations, tracts, affiches, cartes de vœux, dossiers et communiqués de presse, reportages télévisés, insertion publicitaires (annuaires et revues spécialisées), les signalétiques (triolettes, panneaux)

3. Durée des autorisations

- **L'autorisation de photographier ou de filmer l'adhérent susmentionné est valable pour la saison en cours**
- L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image de l'adhérent susmentionné est valable pour une durée de dix années, même si l'adhérent est amené à quitter STEP by STEP
- Cependant, si la durée de vie du support utilisé est supérieure à ces dix années (exemple : plaquette, signalétique, affiches...), nous autorisons expressément STEP by STEP à continuer à faire usage de ce support, sous réserve que la première reproduction et diffusion soit intervenue dans le délai des dix années précitées.

4. Gratuité des autorisations

- L'autorisation de photographier et de filmer l'adhérent susmentionné est consentie à titre gratuit.
- L'autorisation de reproduction, diffusion et de publication de l'image de l'adhérent susmentionné, est également consentie à titre gratuit, quel que soit le type d'exploitation, en nombre illimité, dans le monde entier.

Art 10: Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à

, le

(Signature des parents ou des représentants légaux précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour le majeur ou le mineur de plus de 13 ans.
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)